

## COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 18 mars 2021**

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 22  
excusés : 5 dont 5 procurations  
absent : /



### **3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

#### **Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2020**

#### **3.2. Bilan des opérations immobilières réalisées par la commune de Village-Neuf – Année 2020**

Mme la Maire expose :

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, toute collectivité qui compte plus de 2 000 habitants doit dresser le bilan des opérations immobilières réalisées par la commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Ce bilan doit faire l'objet, chaque année, d'une délibération du Conseil Municipal qui est annexée au compte administratif.

Pour l'année 2020, le bilan des opérations immobilières de la commune de Village-Neuf peut être présenté comme suit :

A - ACHAT DE TERRAINS NON BATIS

⇒ **Achat d'un terrain au lieudit « Schliessen Ritty »**  
**Désignation cadastrale : section 4 parcelle 334/136 de 5,73 ares**

**Prix d'achat : 600,00 €**

Vendeur : Jean-Luc GREDER

RN n° 25261 – Maître LANG, Notaire à Saint-Louis.

B - VENTE DE TERRAINS NON BATIS :

⇒ **Vente d'un terrain au lieudit « Rue des Alpes »**  
**Désignation cadastrale : section 16 parcelle 825/157 de 0,23 are**

**Prix de vente : 2 300,00 €**

Acquéreur : Stéphane KUHN

RN n° 9597 – Maître JEHL, Notaire à Saint-Louis.

C - ACHAT DE TERRAINS BATIS :

Néant

D - VENTE DE TERRAINS BATIS :

Néant

Le Conseil Municipal en prend acte.

-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 23 mars 2021

La Maire,

Acte certifié exécutoire  
A compter du 23 mars 2021

Village-Neuf, le 23 mars 2021



La Maire,  
Isabelle TRENDEL



Isabelle TRENDEL